

saint Joachim (de  
7, saint Hyacinthe  
t Roch (Mékinac);

Stanislas de Kostka

te Claire (Rivière-

(Warwick); du 16,  
ne (de Chester).

urent (Deux-Rivière-  
nt Alexandre (Sand  
du 17, saint Stanis-

chim (la Plaine) et

saint Donat; du 11,

Hippolyte (Rivière-  
J. S.

## EURS

esa.

## NE LAMY, REUSES

ngait à ses lecteurs  
tous signalé depuis  
e perpétuel de l'A-  
lémie elle-même, en  
France qui sauront  
00 francs (soit 100  
evant être partagé.

chaque année, entre deux familles de paysans catholiques, les plus riches en enfants en même temps que les plus pauvres en biens, les plus chrétiennes de croyance et les plus intactes de moeurs.

L'éminent académicien — que nous avons tant admiré au Canada en 1912, et que M. Hanotaux, son distingué collègue, venu ici avec lui et M. René Bazin, a dit à l'un des nôtres être véritablement " la perle de l'Académie " — a d'ailleurs lui-même motivé sa largesse en des termes qui ne laissent place à aucune équivoque: " Certain, a-t-il dit, que restaurer la fécondité de notre race est le plus essentiel intérêt de la France, que la plus efficace conseillère du devoir est la morale religieuse, et que tout Français doit hâter la résurrection de la vie nationale, je voudrais aider quelques-uns des pères et des mères qui, par des privations quotidiennes et volontairement subies, perpétuent encore des foyers riches d'enfants.—Le revenu annuel de la fondation qui représentera à peu près 25 000 francs, sera, chaque année, réparti entre des familles de paysans français et catholiques et partagé entre deux de ces familles, parmi les plus pauvres, les plus nombreuses, les plus chrétiennes de croyance, les plus intactes de moeurs. — Dans des conditions exceptionnelles, s'il apparaît qu'une somme plus considérable remise à une seule famille ne risquera pas d'y introduire la paresse, mais achèvera d'y rendre meilleur un avenir déjà préparé par de l'intelligence et du travail, la totalité du revenu pourra former un seul prix. "

Naturellement, l'on s'est exclamé, en certaines régions ! Ces messieurs de la libre-pensée, beaucoup plus partisans de la licence que de la liberté, ont protesté. " Pourquoi, ont-ils dit, cette partialité en faveur des catholiques ? " Et M. Lamy, très calme et très digne toujours, s'est donné la peine de répondre: " Pourquoi ma foi dans l'efficacité de la morale religieuse s'est-elle exprimée par une préférence en faveur des